

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 10 - 11

Séance du 13 octobre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 30

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le treize octobre,

Représentés : 3

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**C.A.S.S.B**

**EXTENSION DES  
COMPETENCES EN MATIERE  
D'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET  
DE SOUTIEN A LA  
DYNAMISATION  
DES COMMUNES**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTALU, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER , ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire) Monsieur Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20151013-DEL20151011-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2015  
Date de réception préfecture : 15/10/2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 6 juillet 2015 n° 41/2015, le Conseil Communautaire a approuvé le principe d'un projet d'extension des compétences en matière d'aménagement du territoire et de soutien à la dynamisation des Communes.

La Communauté d'Agglomération est susceptible d'intervenir dans des domaines qui ne relèvent pas des champs de compétences figurant à ses statuts issus, en l'état, de la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.

Il s'agit d'un ensemble d'interventions ou de prestations destinées à tirer parti des moyens de la Communauté d'Agglomération pour en faire bénéficier tant les communes membres qui bien souvent ne seraient pas intervenues elles-mêmes, que le territoire même de l'agglomération en renforçant son unité au travers, notamment, d'actions de développement.

A titre d'exemples, pourraient être concernés par ces compétences nouvelles les projets suivants : réhabilitation de l'ancienne poste au Castellet, dispositif de lecture automatisée des plaques d'immatriculation des véhicules automobiles, reconstruction des casernes du Beausset, point d'information touristique à Evenos...

Ces compétences pourraient donner lieu à une adjonction, au sein de l'article 6.3 des statuts intitulé « compétences supplémentaires » des paragraphes suivants :

- **Aménagement du territoire**

- promotion des usages en matière de technologie de l'information et de communication et actions ponctuelles à destination de tout ou partie de la population,
- actions visant à développer l'attractivité des territoires communaux au sein de la Communauté,
- équipements de signalétique et/ou protection aux entrées du territoire de la Communauté,
- participation par tous moyens de la Communauté à des actions communales dont le retentissement bénéficie à l'ensemble du territoire de la Communauté,

- **Soutien à la dynamisation des Communes**

Au-delà des conventions à intervenir entre la Communauté et les Communes conformément à l'article 8.1 des statuts, la Communauté participe, y compris financièrement, aux dispositifs contractuels européens, nationaux, régionaux, ou départementaux, et conduire toute action visant à dynamiser et développer l'attractivité des territoires communaux (animation et promotion des territoires, études et actions de développement touristique, ... )

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Communale d'approuver le principe d'un tel projet d'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume en matière d'aménagement du territoire et de soutien à la dynamisation des Communes membres.

Le Conseil Municipal, par :

30 Voix POUR

3 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE

Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE, Monsieur Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART),

Adopte l'exposé qui précède,

Prend acte de ce projet d'extension des compétences,

Approuve le principe d'un tel projet d'extension des compétences en matière d'aménagement du territoire et de soutien à la dynamisation des Communes membres.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY